

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 janvier 2023 à 19h 30 Salle de la mairie**

**Le Maire** Philippe HEITZ

**Membres présents :** Philippe HEITZ - Etienne CHATELON – Mathieu ROUSSEAUX - Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD - Élisabeth VILLARD - Hervé MARCON - Benoît LAFFONT - Vincent CARREY - Émeline RAPAUD- Madjid BRIBI -

**Membres représentés** Pierre BURELLIER pouvoir à Vincent CARREY

**Membres absents /**

**Secrétaire de séance** Vincent CARREY

**Le quorum** 6

**Le conseil vote à l'unanimité le PV du conseil municipal du 7 Décembre 2022**

**D2023-01-01 : Vente des peupliers coupés à la station d'épuration à la scierie GEOURJON de la Versanne**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration il a été nécessaire de couper les peupliers qui bordaient le terrain.

La SARL DESPINASSE Frères est intervenue pour effectuer ces travaux, et le cubage sur écorce s'élève à 17.540 M3 au réel soit 13.778 M3 au 1/4.

Monsieur le Maire propose de vendre ces peupliers à la scierie GEOURJON de la Versanne pour le prix de 50 € le M3 soit la somme de 688.90€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

**D2023-01-02 : Demande de subvention au département programme de voirie 2023**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du dossier de demande de subvention pour le programme de voirie 2023 concernant VC N° 9 Joanabel - VC N° 11 Grand Tony – VC N° 13 Vireuil le bas et VC 14 La Chavanna.

L'estimation s'élève à la somme de 72 571.82 € HT soit 87 086.18€ TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter l'inscription de la commune de Burdignes, au titre de la voirie communale et rurale, pour le programme 2023 du département de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de demander auprès du Département de la Loire l'octroi d'une subvention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

**D2023-01-03 : Demande de subvention au département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2023 pour la toiture du lavoir de Montpenant et le plancher et les escaliers de l'église**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du dossier de subvention pour l'Enveloppe de solidarité 2023 concernant les travaux de rénovation de toiture du lavoir de Montpénant et du plancher et des escaliers du clocher de l'église.

L'estimation s'élève à la somme de 11 946 euros HT soit 14 335.20 euros TTC. Monsieur le Maire rappelle que le plafond de subvention est de 7000 euros et le taux maximum est de 60% des dépenses HT. Considérant que le montant général des dépenses est supérieur au plafond des dépenses subventionnables, il est donc proposé de demander le montant maximum, c'est à dire 7000 euros.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'inscription de la commune de Burdignes au titre de l'enveloppe de solidarité 2023 du département de la Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité

- de demander auprès du département de la Loire l'octroi d'une subvention
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

**D2023-01-04 : Prix de cession du chemin rural de l'Hermetz**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération D2022-12-53 concernant l'aliénation d'un tronçon de chemin rural à l'Hermetz suite à l'enquête publique.

Il fait remarquer que, lors de la discussion sur le prix de cession, la présence d'écoulements d'eaux pluviales provenant de l'amont du chemin rural n'a pas été évoquée, ce qui grève cette portion de terrain d'une servitude.

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette servitude dans l'acte de vente et de reconsidérer à la baisse le prix de cession, fixé à 500 euros par la délibération D2022-12-53.

Le conseil municipal, après avoir entendu les arguments présentés oralement par Mme Guilbaud, après en avoir délibéré, décide par 3 abstentions, 2 voix contre et 6 voix pour

- De fixer le prix à 50 €
- Que le notaire en charge du dossier est Maître Sylvie ZAYER
- Demande à Monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la clôture de ce dossier.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45**

**Questions Diverses :**

**Association « des racines à la cime »**

Mr le Maire et la commission agricole proposent de faire intervenir devant le conseil municipal l'association « des racines à la cime » pour présenter leur projet d'un verger conservatoire sur la commune de Burdignes, au lieu-dit La Pouyat.

En effet, ce choix leur paraît logique car ce pré appartenant à la commune ne se prête pas à du maraichage puisque il n'y a pas d'eau sur le terrain et qu'il n'y a pas non plus de forte demande agricole car il s'agit d'une parcelle de 0,5 Hectare non contiguë à des terrains agricoles.

Une demande va être soumise à la Communauté de Communes des Monts du Pilat pour la prise en charge de ce marquage.  
Benoit Laffont propose aussi d'ajouter des marquages pour interdire le stationnement devant les accès de parcelles agricoles.

**Vœux du Maire**

Mr le Maire invite tout le conseil à participer aux vœux du maire le samedi 7 Janvier à 10h30.

Fin de la réunion à 22h15

**Signatures**

**Le Maire**



**Le Secrétaire de Séance**

